



Collège International

S A I N T - G E R M A I N - E N - L A Y E

**DEMANDE DE DEVIS MOBILIER 2 SALLES DE  
TECHNOLOGIE**

Date de la demande : 10 avril 2019

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres : Lundi 6 mai 2019 à 12h00**

## **ARTICLE 1 : DESCRIPTIF DES BESOINS**

L'objet de la demande de devis est la fourniture du nouveau mobilier de 2 salles de technologie.

La livraison et l'installation du nouveau mobilier devra intervenir avant le 13 juillet 2019.

Descriptif des besoins :

- 38 tables informatiques de dimension longueur ou 80 cms, largeur 80 cms, hauteur 76 cms, plateau stratifié ou aggloméré, chant PVC ou surmoulé. Les tables seront dotées d'un support pour unité centrale.
- 16 tables hautes longueur 200 cms, largeur 80 cms, hauteur 86 cms
- 70 tabourets sans dossiers, réglables en hauteur
- 6 établis longs, plateau en bois, pieds métalliques longueur 200 cms, largeur 75 cms, hauteurs 84 cms
- 4 chariots sur roulette (pour imprimante 3D)

## **ARTICLE 2 : LES PRIX**

Les prix proposés par le candidat s'entendent fermes et définitifs.

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

Les offres font apparaître :

- le prix net Hors TVA
- le taux légal de TVA applicable
- le prix TVA comprise
- le montant total TTC.

## **ARTICLE 3: MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en langue française et signées par la personne habilitée.

Le candidat doit joindre également la documentation technique des matériels proposés, avec possibilité de choix de coloris, et tout autre document qu'il jugera utile à l'étude de son offre.

Les conditions de livraison avec les dates seront clairement indiquées dans l'offre.

Modalités de remise des offres : dépôt des offres sur la plate-forme AJI, profil d'acheteur

Elles doivent impérativement parvenir **avant le lundi 6 mai 2019 à 12h00**.

#### **ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront jugées jugée sur :

- le prix : 45 points
- la qualité technique des produits proposés : 45 points
- les conditions de livraison et d'installation des nouveaux mobiliers : 10 points

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

#### **ARTICLE 5 : PAIEMENT**

Le paiement sera effectué par l'Agent Comptable de l'établissement.

La facture seront établie en un original et un duplicata portent en outre les mentions légales et les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire du marché
- Numéro de son compte bancaire ou postal
- Les références du contrat
- Le taux et le montant de la TVA
- Le total général.

Le mode de règlement est le virement avec paiement à 30 jours à compter de la réception de la facture sous réserve que la prestation soit faite.

\*\*\*\*\*